



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Rapport d'évaluation du master



Droit des activités internationales et
européennes

de l'Université Paris-Sud

Vague E – 2015-2019

Campagne d'évaluation 2013-2014



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

En vertu du décret du 3 novembre 2006¹,

- Didier Houssin, président de l'AERES
- Jean-Marc Geib, directeur de la section des formations et diplômes de l'AERES

¹ Le président de l'AERES « signe [...], les rapports d'évaluation, [...] contresignés pour chaque section par le directeur concerné » (Article 9, alinea 3 du décret n°2006-1334 du 3 novembre 2006, modifié).



Evaluation des diplômes Masters – Vague E

Evaluation réalisée en 2013-2014

Académie : Versailles

Etablissement déposant : Université Paris-Sud

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) au niveau de la mention : /

Mention : Droit des activités internationales et européennes

Domaine : Droit, économie, gestion

Demande n° S3MA150008776

Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

1/ Université Paris-Sud : pour les spécialités *Droit des activités spatiales et des télécommunications* / *Entreprise et droit de l'Union européenne*

2/ Université Paris-Sud et Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines pour la spécialité *Droit public international et européen*

- Délocalisation(s) : /

- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

Présentation de la mention

La mention *Droit des activités internationales et européennes* repose sur une première année de master (M1) qui se décline en deux parcours : *Droit public international et européen* et *Droit international et européen des affaires*.

En seconde année de master (M2), la mention comporte trois spécialités. La première, à finalité recherche, est axée sur la thématique des compétences et du contentieux qui sous-tend le droit des activités internationales et européennes. Les deux autres spécialités, à finalité indifférenciée, sont centrées sur le thème de l'entreprise, dans la perspective du droit de l'Union européenne, et sur un domaine d'expertise lié aux activités spatiales et télécommunications.

La spécialité *Droit public international et européen* est co-habillée avec l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines. La spécialité *Droit des activités spatiales et des télécommunications* délocalise certains cours (Toulouse, Paris, Vélizy, Maison Alfort).



Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

L'intitulé de la mention permet aux étudiants et aux milieux professionnels de cerner clairement le champ global des compétences qui se décline ensuite plus précisément par les intitulés de spécialités qui s'avèrent suffisamment éclairants. La distinction des finalités « recherche et indifférenciée » se manifeste par des volumes d'enseignement différents (260 h / recherche et 335-336 h /indifférencié) qui se justifient par l'existence de modules de formation dédiés à la professionnalisation. Les connaissances sont dispensées avec cohérence entre les deux années de la mention, les thématiques des spécialités de M2 étant abordées en M1. Les compétences professionnelles et scientifiques recherchées par la formation sont acquises par le biais de modules de recherche ou de stage assortis de crédits ECTS.

La mention comporte une double configuration en proposant, en M2, une spécialité axée sur la recherche fondamentale et deux spécialités indifférenciées qui ont, toutefois, une vocation essentiellement professionnelle. Le domaine international et européen investi par la mention vise à répondre à des emplois offerts tant dans le cadre de l'enseignement universitaire (recherche) que dans les secteurs publics et privés. Cependant, la mention se caractérise par l'existence d'un parcours original relatif au droit des « activités spatiales et télécommunications » qui s'inscrit dans un secteur économique dynamique. A cet égard, la structure de la formation répond aux objectifs recherchés et, dans l'ensemble, les orientations scientifiques et professionnelles de la mention sont lisibles pour les étudiants et les milieux socio-professionnels. En M1, il existe une obligation judicieuse pour les étudiants de rédiger un mémoire de recherche ou de suivre un stage. Alors que certains choix opérés en M2 appellent des remarques. La spécialité qui poursuit une finalité recherche ne comporte pas de stage obligatoire, alors que cette possibilité ouvrirait un potentiel de recherche scientifique par le biais d'analyses de « terrain ». Par ailleurs, il n'existe pas d'harmonisation dans les spécialités indifférenciées dans l'attribution des crédits ECTS affectés aux stages. Le M2 se caractérise également par une différence qualitative significative (telle qu'il en résulte des éléments fournis par le dossier) entre les deux spécialités indifférenciées. Cependant, la spécialité *Droit des activités spatiales et des télécommunications* fait état d'une structuration thématique, pédagogique, professionnelle et partenariale d'excellent niveau.

Le positionnement national de la mention se caractérise principalement par la spécialité *Droit des activités spatiales et des télécommunications*. Cela résulte particulièrement des partenariats privilégiés noués avec des institutions et entreprises disposant d'une expertise d'envergure nationale et internationale dans le secteur. L'adossement à la recherche de la mention repose sur un rattachement à trois laboratoires dont deux de l'Université Paris-sud (Collège d'Etudes Interdisciplinaires / DE 623 Droit Economie Gestion) et un de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (VIP) en raison de la co-habilitation de la spécialité *Droit public international et européen*. Toutefois, dans le cadre de la spécialité *Entreprise et droit de l'Union européenne*, le rattachement n'est pas explicitement et effectivement décliné. L'adossement aux milieux socio-professionnels est particulièrement souligné s'agissant de la spécialité *Droit des activités spatiales et des télécommunications* en raison de relations nouées avec des partenaires prestigieux. Des relations et échanges internationaux sont entretenus dans le cadre de la mention par le biais, notamment, de partenariats instaurés dans le cadre du programme Erasmus. A cet égard, le dossier ne quantifie pas la teneur et le niveau de la mobilité étudiante. La formation satisfait aux critères requis par l'évaluation.

Le M1 accueille, en moyenne, une trentaine d'étudiants. Chaque spécialité de M2 intègre, annuellement et en moyenne, 23 étudiants. Si l'on cumule les abandons et échecs en M1, le différentiel d'accueil en M2 atteste de l'inscription d'une soixantaine d'étudiants extérieurs à la formation initiale (M1) de la mention.

Pour l'ensemble des M1, de 2009 à 2012, les inscriptions pédagogiques ont successivement représentés 38 / 31 et 32 étudiants avec un taux de réussite aux examens atteignant respectivement 66 % / 83 % et 69 %. Pour l'ensemble des M2, de 2009 à 2012, les inscriptions pédagogiques ont successivement représentés 70 / 55 / 54 et 66 étudiants avec un taux de réussite aux examens atteignant respectivement 95 % / 88, 5 % et 99, 5 %. Le différentiel du nombre d'étudiants inscrits en M1 puis en M2 atteste d'une certaine attractivité des spécialités de la mention pour lesquelles les effectifs sont globalement équilibrés. La mention atteste d'un taux de poursuite en doctorat s'élevant à 20 % et d'un taux d'insertion professionnelle se situant à hauteur de 80 %. Celui-ci ne fait, toutefois, pas l'objet de déclinaisons précises quant aux emplois occupés au regard de la formation de spécialisation. Ces résultats reflètent la configuration de la mention qui comporte une spécialité recherche et deux spécialités indifférenciées. Les indicateurs fournis ne présentent pas de précisions suffisantes pour pouvoir apprécier si la formation répond véritablement aux critères requis. Il importe d'affiner les données en la matière.

Le pilotage de la mention reproduit la structuration académique classique d'une équipe pédagogique de M1 ne comportant que des enseignants-chercheurs et d'équipes pédagogiques de M2 composés également de 35 intervenants extérieurs professionnels. Toutefois, la spécialité recherche ne comporte que des enseignants-chercheurs. Par



ailleurs, il importe de noter une disparité flagrante dans la composition des équipes pédagogiques des spécialités *Droit des activités spatiales et des télécommunications* et *Entreprise et droit de l'Union européenne*. Cette dernière affecte 200h à 11 enseignants-chercheurs et 135 h à cinq intervenants extérieurs professionnels alors que, parallèlement, la spécialité *Droit des activités spatiales et des télécommunications* attribue respectivement le ratio suivant : 8 / 153 h et 30 / 183 h. Cette dernière répartition correspond aux objectifs pédagogiques, scientifiques et professionnels recherchés par la formation en équilibrant, globalement, les volumes horaires attribués aux enseignants-chercheurs et aux intervenants extérieurs professionnels, tout en accordant à ces derniers une place dont l'importance quantitative implique une diversité d'approches et une intensification des réseaux professionnels propices aux étudiants.

Pour l'ensemble de la mention, le pilotage de celle-ci requiert des approfondissements qui impliquent, notamment, la mise en œuvre de moyens par l'établissement. En effet, les éléments précisés quant au pilotage de la mention consistent dans la présentation des équipes pédagogiques et la référence aux modalités de contrôle des connaissances et aptitudes définies par l'UFR, telles qu'approuvées par l'université. Il est, par ailleurs, mentionné que le suivi des étudiants résulte de données recueillies par le biais d'associations d'étudiants, de recherches sur les réseaux sociaux et des contacts maintenus avec les membres de l'équipe pédagogique. Les éléments présentés sur le pilotage demeurent trop généraux et ne répondent pas aux critères d'évaluation exigés en la matière.

- Points forts :
 - Le niveau d'expertise impliqué par la configuration pédagogique et professionnelle de la spécialité *Droit des activités spatiales et des télécommunications*.
 - La dimension recherche de la spécialité *Droit public international et européen*.

- Points faibles :
 - L'imprécision des indicateurs sur l'insertion professionnelle.
 - L'absence de précision sur les instruments de pilotage.

- Recommandations pour l'établissement :

Le pilotage de la mention mériterait d'être mieux institutionnalisé. Il conviendrait de disposer d'informations plus détaillées sur l'insertion professionnelle.

Evaluation par spécialité

Droit des activités spatiales et des télécommunications

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris-Sud (avec des cours réalisés sur 14 sites : Toulouse (2), Toulouse et/ou Paris (2), Paris (8), Vélisy (1), Maison Alfort (1))

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit des activités spatiales et des télécommunications*, à finalité indifférenciée, comporte deux parcours : *Air et espaces* et *Communications électroniques et société de l'information*. Elle est destinée à répondre aux besoins en juristes hautement qualifiés formulés par le secteur des activités spatiales et des télécommunications. La formation comporte des enseignements juridiques (droit privé - droit public, tant dans leurs dimensions internes et internationales) dans les domaines envisagés et intègre des séminaires présentant les aspects politiques et économiques du secteur. La formation est étroitement soutenue par les milieux professionnels. La spécialité accueille essentiellement des étudiants issus d'un master première année en droit.

- Appréciation :

La configuration pédagogique et scientifique de la spécialité répond parfaitement aux objectifs professionnels de la formation qui sont en parfaite adéquation avec les besoins du marché du travail dans ce secteur. A cet effet, le semestre 3 et une partie du semestre 4 comportent des cours communs aux deux parcours dont la configuration technique est thématiquement conforme à l'objet de la spécialité. Les enseignements de spécialisation sont pour le parcours *Air et espace* : Droit des applications spatiales, du transport aérien / Management des risques aéronautiques et spatiaux / Politique spatiale / Espace et sécurité et pour le parcours *Communications électroniques et société de l'information* : Droit de l'informatique, du commerce électronique, de l'audiovisuel / Economie et société de l'information / Télécommunications et collectivités locales. Il y a une parfaite adéquation entre les objectifs visés par la formation et les modalités pédagogiques déployées. La spécialité satisfait pleinement à l'ensemble des critères d'évaluation.

La formation est principalement axée sur la professionnalisation (cours et conférences dans les locaux des entreprises et institutions partenaires, exercices pratiques, insertion professionnelle et stages), mais comporte une dimension recherche qui se manifeste par le biais d'un module destiné à initier les étudiants à la rédaction d'un mémoire, mais également par la mise en œuvre de projets de recherche collectifs et individuels. Les promotions sont composées paritairement d'étudiants étrangers et français. La configuration multinationale de l'équipe pédagogique (universitaires de nationalité américaine, belge, espagnole, italienne), ainsi que la politique partenariale de la formation (CNES / ARCEP / ESA / Autorité de la concurrence / Ministère de la défense / EADS / Orange / British Telecom / CSA) se traduisent par de très bon taux d'insertion professionnelle (taux de 100 % pour chaque année universitaire, avec un taux de poursuite en doctorat de 10 %, qui atteste de la dimension scientifique réelle de la formation). Toutefois, les données référencées ne font pas l'objet de compléments explicatifs permettant d'apprécier véritablement la configuration de l'insertion professionnelle. La formation répond à une demande réelle du marché de l'emploi dans un secteur innovant.

La maquette, la fiche RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) et l'ADD (annexe descriptive au diplôme) présentent clairement les orientations scientifiques et professionnelles de la formation qui s'avèrent particulièrement lisibles tant pour les étudiants que pour les professionnels. La spécialité repose sur un pilotage « traditionnel » par le biais de l'équipe pédagogique, mais ne fait pas mention d'instruments propres à assurer un



suivi de la formation et des étudiants. Le dossier ne décline pas d'éléments informatifs spécifiques permettant d'évaluer la structuration du pilotage. Dans ces conditions, la formation ne répond pas de manière satisfaisante aux critères de l'évaluation.

- Points forts :
 - Les partenariats développés dont le niveau d'excellence et de reconnaissance internationale est particulièrement profitable professionnellement pour les étudiants diplômés.
 - Les modalités de professionnalisation qui mettent en relations étroites les étudiants et les professionnels.

- Point faible :
 - Le pilotage manque d'institutionnalisation.

- Recommandations pour l'établissement :

Le pilotage de la spécialité mériterait d'être conforté sur la base d'une structure administrative spécifiquement dédiée. Il conviendrait de mieux institutionnaliser le pilotage.



Droit public international et européen

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômés délocalisés) :

Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines, Faculté de droit et science politique, (Guyancourt) ;
Université Paris-Sud (Sceaux)

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité :

Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

La spécialité *Droit public international et européen*, à finalité recherche, est axée sur le droit des contentieux internationaux et européens et repose sur des enseignements théoriques globaux (compétences) et thématiques (responsabilité / propriété intellectuelle). Cette structuration vise à répondre aux besoins de spécialisation requis dans le cadre scientifique et professionnel du domaine considéré. Elle est accessible aux étudiants ayant suivi la première année de master de la mention *Droit des activités internationales et européennes* de l'Université Paris-Sud qui se décline en deux parcours : *Droit public international et européen* et *Droit international et européen des affaires*, ainsi qu'aux étudiants de la mention *Droit public* de l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines. Plus généralement, la spécialité est ouverte aux étudiants ayant effectué une première année de master dont les prérequis correspondent aux exigences requises par la spécialité. Celle-ci a pour objectif de préparer à la rédaction d'une thèse, mais également de permettre la préparation aux concours nationaux et internationaux et de favoriser l'accès aux emplois dans la fonction diplomatique et consulaire ainsi que ceux offerts dans les organisations internationales et les entreprises.

- Appréciation :

La spécialité est en adéquation avec les orientations scientifiques et professionnelles clairement exposées. La finalité « Recherche » se manifeste par la rédaction d'un mémoire, mais également par la participation aux concours de plaidoiries, par des simulations de négociations, des contacts avec les praticiens et des visites d'organisations internationales. Ces modalités pédagogiques permettent aux étudiants d'acquérir des connaissances et des compétences tant scientifiques que professionnelles. Le parcours n'intègre pas de stages. Dans la perspective d'une insertion professionnelle des étudiants ne poursuivant pas d'études doctorales à l'issue de leur seconde année de master, la faculté de suivre un stage s'avérerait opportune. Dans la même perspective, la mise en place de partenariats internationaux institutionnalisés serait profitable aux étudiants. Dans l'ensemble, la configuration de la spécialité permet d'atteindre les connaissances et compétences attendues de la formation.

Le taux de réussite, oscillant de 95 à 100 %, assorti au taux d'insertion professionnelle (85 % avec 40 % de poursuite en doctorat) permet de conclure à une réelle adéquation entre les objectifs poursuivis par la formation et leur concrétisation effective, avec quelques détails sur la nature de cette insertion.

Le pilotage est « traditionnel » par le biais de l'équipe pédagogique, mais le dossier ne fait pas mention d'instruments propres à assurer un suivi satisfaisant de la formation et du devenir des étudiants.

- Points forts :

- La participation aux concours de plaidoiries.
- Les thématiques des enseignements proposés.

- Points faibles :

- L'institutionnalisation de partenariats internationaux.
- L'insuffisante institutionnalisation du pilotage collectif.



- Recommandations pour l'établissement :

L'institutionnalisation de partenariats internationaux contribuerait à renforcer l'attractivité et la réalisation des objectifs recherchés par la spécialité. Le pilotage de la spécialité mériterait d'être conforté sur la base d'une structure administrative spécifiquement dédiée. Il serait peut-être envisageable d'intégrer des intervenants extérieurs professionnels dont l'expérience permettrait d'envisager une analyse scientifique sous le prisme de la pratique du droit.



Entreprise et droit de l'Union européenne

- Périmètre de la spécialité :

Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :

Université Paris-Sud

Etablissement(s) en co-habilitation(s) au niveau de la spécialité : /

Délocalisation(s) : /

Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

- Présentation de la spécialité :

Les objectifs professionnels envisagés de la spécialité *Entreprise et droit de l'Union européenne* concernent l'insertion en entreprise, au sein de la fonction publique nationale, d'institutions de l'Union et du Barreau. La maquette intègre des séminaires couvrant principalement le droit de la concurrence et le droit des contrats ainsi que des thématiques périphériques (contentieux, fiscalité, droit douanier, environnement, audiovisuel). Les compétences attendues et les méthodes déployées pour leur acquisition ne sont pas précisées. Les objectifs scientifiques ne sont pas référencés. La professionnalisation consiste dans la réalisation d'un stage obligatoire de trois mois.

- Appréciation :

Le contenu très succinct de la maquette et des objectifs pédagogiques, professionnels et scientifiques qu'elle supporte n'offre pas de prise analytique particulièrement positive. Il en est de même sur le volet recherche de la formation dont le dossier se limite à souligner qu'il repose sur la réalisation d'exposés en séminaires, la rédaction d'un mémoire, dont l'affectation de crédits ECTS n'est pas précisée, ainsi que dans la participation des étudiants à des colloques. La présentation des éléments d'information figurant dans le dossier conduit à considérer que la formation ne répond pas de manière satisfaisante aux critères d'évaluation.

La professionnalisation repose sur un dispositif d'enseignement qui n'envisage que la participation de cinq professionnels (135 h) et la mise à disposition de moyens destinés à permettre aux étudiants d'entrer en contact avec les praticiens. En revanche, la formation accorde une place prépondérante aux enseignants-chercheurs (11 pour 200 h). De 2009 à 2012, le nombre d'étudiants inscrits est respectivement de 25 / 17 / 21 / 23. Parallèlement, le taux de réussite est bon et s'élève à 92 % / 94 % et 95 %. Le taux de poursuite en doctorat atteint 10 % alors que celui relatif à l'insertion professionnelle représente 90 %. Le manque d'explications dans la construction des données ne permet pas une évaluation fiable de la formation.

La spécialité repose sur un pilotage « traditionnel » par le biais de l'équipe pédagogique, mais ne fait pas mention d'instruments propres à assurer un suivi de la formation et des étudiants. Dans l'ensemble, le dossier soumis à expertise mérite d'être substantiellement étoffé. Les éléments fournis présentent trop d'insuffisances pour satisfaire aux exigences requises par l'évaluation.

- Point fort :

- La technicité de certains enseignements.

- Points faibles :

- Les modalités d'acquisition des compétences et la lisibilité de la maquette.
- La formation à la recherche insuffisante.
- Le manque d'institutionnalisation du pilotage.

- Recommandations pour l'établissement :

Il conviendrait de mieux définir l'acquisition des compétences, de rendre plus lisible la maquette de la formation et de mieux développer la formation à la recherche. Il serait utile d'institutionnaliser le pilotage.



Observations de l'établissement

Le Président de l'Université

A

Monsieur Jean-Marc GEIB
AERES
25 rue Vivienne
75002 Paris

Présidence
Bâtiment 300
91405 Orsay Cedex
Tel: 01.69.15.74.06
Fax: 01.69.15.61.03
president@u-psud.fr

Orsay, le 28 Avril 2014

Réf : 118/14/JB/CV/LS

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie pour l'ensemble des évaluations que vous nous avez fait parvenir. Dès à présent, nous nous attachons à intégrer vos recommandations dans la nouvelle offre de formation en cours d'élaboration.

Veuillez trouver ci-joint les observations relatives aux évaluations de l'AERES sur l'ensemble des formations de Licence, Licence professionnelle et Master que l'université souhaite vous communiquer. Ces observations fournies par mention sont regroupées par type de diplômes (L, LP, M).

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ces observations, je vous prie d'accepter, Monsieur le Directeur, mes très cordiales salutations.


Pr Jacques BIDJOUN
Président de l'Université Paris-Sud
PRÉSIDENCE
Bâtiment 300
91405 ORSAY cedex

Réponse AERES

Master Droit des Activités Internationales et Européennes

Les conclusions de l'AERES pour la mention DAIE comme pour chacune des spécialités soulignent qu'il faudrait mieux institutionnaliser le pilotage et qu'il conviendrait de donner des informations plus détaillées sur l'insertion professionnelle.

Ce pilotage existe pour la mention à travers les réunions régulières des responsables de M2, du responsable de la mention et des intervenants extérieurs. Mais sur ce point comme celui relatif à l'insertion professionnelle une difficulté est liée pour le rassemblement des informations et leur traitement détaillé au fait constaté par les experts que nous ne disposons pas de secrétariat et que le secrétariat de la Faculté qui fait de son mieux est surchargé par le nombre de formations à suivre au quotidien.

Il existe aussi au niveau des spécialités et des indications ont été données concernant l'insertion professionnelle. Mais là encore si nous disposions d'information détaillées sur le devenir de nos étudiants nous nous sommes limités aux pourcentages indiqués, un traitement plus détaillé nécessitant une assistance administrative dont nous ne disposons pas actuellement. Nous espérons résoudre ce problème dans la perspective de l'Université Paris Saclay en cours de constitution.

S'agissant de l'institutionnalisation des comités de pilotages, des indications ont été données mais il est vrai d'une manière inégale et des progrès restent à faire. A cet égard l'exemple donné dans le dossier pour le M2 Droit des activités spatiales et des télécommunications peut être étendu aux autres spécialités et les précisions données ci-dessous serviront de référence en comparant les expériences avec nos autres partenaires de Paris Saclay

Il est indiqué dans le dossier transmis à l'AERES que « Le contenu du Master (DAST) a été conçu en partenariat avec les grandes entreprises et institutions des secteurs de l'espace/aéronautique et des télécommunications. Chaque année les orientations du diplôme sont redéfinies en fonction des réalités du marché du travail ».

Il convient en effet de préciser ce point. Depuis sa création, le M2 fait l'objet d'une évaluation annuelle par le Comité de pilotage du Master (au travers le Bureau exécutif de l'Institut du Droit de l'Espace et des Télécommunications) qui comprend des représentants de l'Université Paris Sud, des représentants des partenaires professionnels du master (parmi lesquels des anciens étudiants du M2) et un représentant étudiant. Le Bureau se réunit chaque année au mois de juin et évalue le master au travers d'un questionnaire en trois temps : 1) Les enseignements du Master sont-ils toujours en adéquation avec les besoins du marché du travail et de la recherche fondamentale ; 2) les enseignants représentent-ils toujours la diversité culturelle et disciplinaire propre à couvrir l'ensemble des problématiques posés par ces marchés qui sont par nature fortement internationalisés et hautement technologiques ; et 3) comment maintenir l'excellence de la formation au regard des autres formations équivalentes dans le monde.

Ces précisions valent mutatis mutandis pour les autres spécialités en les adaptant à la spécificité des chaque formation (recherche ou professionnel)

Comme il a été indiqué dans le dossier du M2 DAST, « Au fil des années, les cours ont été renforcés autour de niches nouvelles identifiées par les partenaires de la formation (contrôle des exportations des biens et des technologies sensibles, management des risques spatiaux, *Big Data*, prévention des cyberattaques...) ». Ces évolutions sont les conséquences de l'évaluation de la formation par le Comité de pilotage. La même philosophie et pratique inspire le fonctionnement des autres spécialités.